

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- cinq mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/03/2025

25 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel, Mme VERRIER Muriel à Mme PICARD Marie-France, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie.

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PARAVY Jean-Claude, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel.

OBJET : DELIBERATION ATTRIBUANT LE MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACQUISITION, LA MISE EN SERVICE ET LA MAINTENANCE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION DES ACTIVITES DE LA PETITE ENFANCE (CRECHES ET RELAIS PETITE ENFANCE), L'ENFANCE (ACCUEIL PERISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL EXTRASCOLAIRE), LA JEUNESSE (ACCUEIL ADOLESCENTS), PORTAIL FAMILLE

Monsieur le Président,

RAPPELLE la procédure de publicité et de mise en concurrence engagée afin de retenir une solution logicielle pour la gestion des activités de la Petite Enfance (crèches et relais petite enfance), l'enfance (accueil périscolaire, restauration scolaire et accueil extrascolaire), la jeunesse (accueil adolescents), portail famille (procédure adaptée).

RAPPELLE que la communauté de communes est coordonnateur du groupement de commande mis en place pour la passation de ce marché avec les communes et syndicats de communes gestionnaires des restaurants scolaires.

EXPOSE qu'à l'issue de la date limite pour remettre une offre, le 31 janvier 2025, 10 dossiers ont été déposés via le profil acheteur de la communauté de communes.

EXPOSE que comme le prévoyait le règlement de consultation, une audition des trois offres les mieux classées a eu lieu le 14 mars 2025. A l'issue de cette audition, des négociations ont été engagées avec deux candidats.

EXPOSE qu'à l'issue de cette phase de négociation c'est la société Arpège qui est classée première en application des critères de sélection des offres prévus au règlement de consultation :

Prix	40 %
Valeur technique, avec les sous-critères suivants	60 %
Ergonomie du produit	20 %
Planning prévisionnel de mise en service proposé	10 %
Fonctionnalités proposées	30 %

PROPOSE d'attribuer le marché objet de la présente délibération à la société Arpège pour un montant prévisionnel total, reconductions comprises de 62 180€ HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- Vu l'exposé du Président,
- Vu les Articles du code de la commande publique relative à la procédure adaptée de passation des marchés publics, notamment l'Article R. 2123-1, 1°,
- Vu la convention de groupement de commande
- Vu le rapport d'analyse des offres
- Vu l'offre du candidat Arpège,

➤ **ATTRIBUE** le marché public pour l'acquisition, la mise en service et la maintenance d'une solution logicielle de gestion des activités de la Petite Enfance (crèches et relais petite enfance), l'enfance (accueil périscolaire, restauration scolaire et accueil extrascolaire), la jeunesse (accueil adolescents), portail famille à la société Arpège, pour le montant prévisionnel total de 62 180€ HT.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec la société Arpège et tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN